

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 juin 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4239)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 990

présenté par
M. Jolivet

ARTICLE 1ER TER

- I. – Supprimer la deuxième phrase de l'alinéa 5.
- II. – En conséquence, compléter le même alinéa par la phrase suivante :
- « Il saisit son ministre de tutelle de tous les dysfonctionnements relatifs au principe de laïcité. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser les attributions du référent laïcité.